



## Récupère son nom de naissance après une adoption simple

Par **GUIOT Sylvain**, le **02/01/2017** à **19:48**

Bonjour,

Mon père adoptif est décédé il y a quelques jours. On avait effectué une "adoption simple" en 2004.

Sachant que ma mère biologique est décédée également.

Est-ce que je peux reprendre le nom de jeune fille de ma mère ? qui était le mien avant 2004.

Quelle sont les "motifs graves" pour la révocation d'une adoption simple ?

Merci par avance.

Par **youris**, le **02/01/2017** à **20:00**

bonjour,

dans le cas de l'adoption simple, le nom du ou des adoptants peut s'ajouter ou remplacer le nom de l'adopté, l'adopté peut également conserver son nom de famille.

dans votre cas, suite à la demande de ou des adoptants, le tribunal vous a donné un nom de famille différent de votre nom d'origine.

il s'agit donc d'une demande de changement de nom de famille pour motif légitime.

je vous conseille de consulter un avocat spécialisé en cette matière.

salutations

Par **GUIOT Sylvain**, le **03/01/2017** à **17:42**

donc vous pensez qu'il est possible que je récupère mon nom de naissance ? après des démarches administratives.

en tout cas je vous remercie de votre réponse aussi rapide.

salutations

Par **youris**, le **03/01/2017** à **18:20**

je n'ai rien écrit de tel,  
je suppose que le fait que votre père adoptif soit décédé, n'est pas un argument pour changer de nom de famille.  
il reste la demande pour motif légitime.  
voir ce lien:  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Par **Jibi7**, le **14/04/2017** à **17:57**

Bonjour

DAns le cas de l'adoption simple il n'y a aucune obligation d'adopter le nom de l'adoptant.  
Dans la pratique tout dépend de l'age et de l'usage de ce nom. Savoir si le nom est porté par un ou plusieurs enfants doit aussi être pris en compte..

Il me semble que depuis quelques années tout enfant peut associer en France les noms de ses deux parents même biologiques.

Qu'est il porté sur votre acte de naissance complet ?

Qu'est il prévu dans le jugement..?

y avait il des conditions ? (ex assurer la continuité d'une famille...ou assumer une affaire au nom , s'eviter droits de successions etc..)

Par **fleuret**, le **30/10/2017** à **11:27**

repandre son nom de naissance apres adoption en reprenant le nom de ça mère est qu'il y a divorce pout l'héritage du coté paternel une annulation

**les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse et être écrits dans un français correct (ponctuation)!**

**vosre message est incompréhensible !**

Par **Jhony**, le **05/09/2023** à **23:14**

Bonjour, je souhaite récupérer mon nom d'origine suite à une adoption.

Par **youris**, le **06/09/2023** à **11:56**

bonjour,

vous devez faire une demande de changement de nom de famille.

voir ce lien:

<https://www.justice.fr/themes/changement-nom>

salutations